




## Les principes clés de la démarche qualitative d'accueil en formation

### Guide méthodologique

- **Une participation volontaire des organismes de formation**

Tous les organismes de formation de la Région Rhône-Alpes sont concernés par la démarche qualitative d'accueil des personnes en situation de handicap. Sur la base du volontariat, ils pourront s'engager dans la démarche qualitative d'accueil  .

- **La mise en place en interne d'un référent handicap, personne ressources formée à la thématique handicap**

Les conditions de réussite de cette démarche reposent toujours sur la mise en place d'une personne formée à la thématique, référente handicap sur laquelle l'organisme de formation pourra s'appuyer, sous réserve qu'elle puisse remplir efficacement sa mission. Son rôle se définit à minima autour des actes professionnels suivants :

- Accueillir directement ou être informé de la présence d'une personne en situation de handicap afin de déterminer les conditions d'un éventuel aménagement de parcours, si nécessaire en lien avec le prescripteur
- Mobiliser l'ensemble de l'équipe pédagogique, technique et administrative afin de mettre en place les ajustements nécessaires au bon déroulement de la formation
- Assurer le transfert de ses compétences handicap à d'autres membres de l'organisme de formation
- Rendre compte de son activité tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

- **Une démarche contractuelle, progressive et continue**

Conçue en plusieurs étapes, la démarche se développera selon le processus dynamique suivant :

### **A - Un autodiagnostic initial**

Cette étape est indispensable. Elle permet de réaliser un état des lieux approfondi à un instant « T » de l'ensemble des pratiques et usages professionnels en matière d'accueil et de suivi des parcours de formation des personnes en situation de handicap. La Région Rhône Alpes se réservant un droit de contrôle des éléments déclarés dans la grille d'autodiagnostic. Elle pourra demander à tout moment les documents référencés sur la grille d'autodiagnostic par l'OF.

Cette grille est disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.handiplace.org/autodiagnostic> en utilisant le nom d'utilisateur « diagno » et le mot de passe « webdiagno »

Des abréviations et des expressions marquées d'un astérisque sont expliquées dans les deux documents joints à ce guide méthodologique et également imprimables directement via cette application sur le web :

- Le glossaire
- La fiche descriptive de la mission du référent handicap

### **L'autodiagnostic permettra dans un premier temps au centre de formation de se positionner sur les champs suivants :**

- L'accueil des personnes en situation de handicap,
- L'accessibilité de l'organisme de formation,
- La pédagogie adaptée à la situation de handicap,
- Le lien organisme de formation-entreprise,
- Les modalités de suivi des parcours de formation.

Cette grille comporte 48 critères qualitatifs comprenant 6 critères obligatoires et 2 éliminatoires. Pour que l'organisme de formation puisse entrer dans la démarche qualitative, il doit impérativement répondre positivement à ces 8 critères.

### **B - Une mesure des écarts**

Les écarts mesurés résultant de la différence entre les pratiques actuelles en matière d'accueil des personnes en situation de handicap et les attentes du développement qualitatif sur des critères précis, s'entendent ici comme des éléments tangibles et quantifiables permettant d'établir objectivement par la suite un plan de progression.


### **C - Un plan d'action de développement qualitatif**

Chaque organisme de formation formalisera un plan d'action avec un échéancier en précisant les moyens qu'il souhaite mettre en œuvre, les besoins, les freins et les leviers identifiés. Ce plan d'action sera réalisé en lien avec le CRDI RA.

Les centres qui n'auront pas pu répondre aux 6 critères obligatoires, devront mettre immédiatement en oeuvre un plan de développement répondant à ces critères pour soumettre leur dossier de candidature au Comité de Concertation, instance technique de la Région Rhône-Alpes.


## D – Une candidature soumise à validation

Le dossier constitutif de candidature de l'organisme de formation présenté par le CRDI Rhône-Alpes au Comité de Concertation, comportera :

- Une fiche synthétique personnalisée
- Un document de preuve d'enregistrement des stagiaires en situation de handicap (extranet régional), saisie pour tout type de formation, en précisant le nom, le prénom, la date de naissance du stagiaire et la période de formation (dates d'entrée et de sortie du parcours)
- Un diagramme de positionnement de la structure
- Un programme relatif à la mise en place du plan d'action d'engagement qualitatif  visé par la direction de l'organisme
- Sur demande, les documents cités au cours de l'autodiagnostic (support entretien, fiche de liaison ....) devront être transmis

Ce processus dynamique sera régulièrement renouvelé dans la perspective de maintenir, développer et valoriser un accueil de qualité des personnes en situation de handicap.

## E – La charte qualitative d'accueil


Suite à validation du dossier de candidature par le Comité de Concertation, la Région RA actera l'engagement du centre de formation par la signature de la charte qualitative d'accueil  .

## F - Un autodiagnostic de suivi

Après la signature de la charte qualitative d'accueil, une étape de consolidation sera fixée via un nouvel autodiagnostic et/ou l'acceptation d'une éventuelle évaluation externe.

Le délai relatif à la mise en oeuvre de cette étape pourra être égal ou inférieur à trois ans, il sera conditionné par la décision du Comité de Concertation.

Il pourra varier en fonction des résultats, certains pouvant faire apparaître des points de faiblesse trop importants.

Cette étape de consolidation s'inscrit dans une logique de valorisation de la démarche visant à maintenir et à développer un accueil de qualité  .

- **Un accompagnement régional à toutes les étapes de la démarche**

Le Centre de Ressources de Développement et d'Informations Rhône-Alpes pour l'emploi des personnes handicapées, outil opérationnel de la Région Rhône-Alpes, est mandaté pour accompagner les structures dans la mise en œuvre de la démarche qualitative.

L'AGFIPH est partenaire de la démarche, la soutient et finance un accompagnement renforcé pour répondre à des besoins spécifiques de certains organismes, par l'intermédiaire d'un cabinet de consultants KINESIS.

- **Une démarche outillée**

Le CRDI Rhône-Alpes proposera aux organismes de formation volontaires :


**1** - Une grille d'autodiagnostic leur permettant de faire, dans un premier temps, cet état des lieux de leurs pratiques actuelles et dans un second temps, d'identifier les avancées à réaliser sur la base des critères de l'autodiagnostic. L'analyse des écarts sera faite par le CRDI en étroite concertation avec l'organisme afin de s'appuyer sur un diagnostic partagé.


**2** - Un document cadre du plan d'actions qui permettra d'identifier et de formaliser leur processus d'évolution. Le CRDI devra le valider techniquement.


**3** – La fiche descriptive de la mission du référent handicap

**4** - Un appui individuel et/ou collectif des centres de formation en fonction de leurs besoins.


- **Un bénéfice partagé**

En faisant évoluer leurs pratiques, via leurs plans d'action, les centres de formation pourront se faire repérer par les commanditaires et les prescripteurs comme inscrits dans la démarche  et lors des appels d'offres se faire reconnaître comme

répondant à la qualité commande publique Rhône-Alpes en utilisant un visuel  spécifique aux organismes de formation et CFA signataires de la charte.

L'Agefiph sera partenaire de cette démarche initialisée par la Région auprès des centres de formation qui auront intégré la démarche qualitative d'accueil 

De plus, après signature de la charte, les OF pourront utiliser le visuel  dans leurs campagnes de communication.

Un guide d'utilisation du logo  accompagne le retour de la charte signée par l'organisme et la Région Rhône-Alpes.